

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le vingt-deux juin,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 16 juin et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 28 juin 2023*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Christelle DUTRIAUX ayant donné procuration à Pascal NYS

DEL/2023/CL/88

Déplacement au Portugal dans le cadre du jumelage

Le 26 mai dernier, la ville de Hem a reçu une invitation de la part de la ville d'Aljustrel pour participer à la fête « Festicante », consacrée cette année à la France.

Dans le cadre du jumelage, la ville de Hem souhaite honorer cette invitation et participer aux événements liés à cette fête en permettant à une délégation composée de représentants de la vie culturelle hémoise de s'y rendre les 22, 23 et 24 septembre prochain.

A ce titre, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association Hem Ville d'Europe afin de lui permettre d'organiser ce déplacement.

Les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire.

